

Jeunes et Ruralité

Dossier de presse

9 février 2001

**3^e Rencontre nationale
"Nouveaux services
emploi-jeunes"**

samedi 10 février

et dimanche 11 février 2001

Conseil de la jeunesse

CREPS de Vichy



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de la Jeunesse
et des Sports



78, rue Olivier-de-Serres
75739 Paris CEDEX 15
Tél. : 01 40 45 90 00
www.jeunesse-sports.gouv.fr

Contacts Presse : Luce Namer : 01 40 45 90 43

9 février

Le dispositif, " Nouveaux-services, Emplois jeunes "

- Programme de la journée
 - Nouveaux services, nouveaux emplois repères chiffrés
 - Enjeux et spécificité des nouveaux services en milieu rural
 - Les participants
 - L'avenir de ces nouveaux emplois et la professionnalisation des parties en présence
- Signature de la 50 000ème convention portant création d'emplois jeunes.

10 et 11 février le Conseil de la jeunesse

- Programme des journées
- Les thèmes de travail présentés par la commission ruralité
 - Transports, mobilité
 - Accès aux services publics
 - Aménagement du territoire
 - Vie quotidienne et citoyenneté
- Participants à ces journées

Journée "nouveaux-services, emploi jeunes"

CREPS de Vichy à Bellerive-sur-Allier

C'est à Vichy que se tiendra cette année le rendez-vous annuel mis en place par Marie-George Buffet, Ministre de la jeunesse et des sports, pour faire le point avec les jeunes et les employeurs impliqués dans les contrats " Nouveaux-services, Emplois jeunes ".

Aujourd'hui, ce dispositif entre dans sa quatrième année et c'est 52 000 " Emplois jeunes qui ont été contractés dans le secteur d'intervention du ministère c'est-à-dire le sport, la jeunesse et l'éducation populaire.

Après le Stade de France en 1999 et Vénissieux en 2000, la ministre de la Jeunesse et des Sports invite à débattre deux cents jeunes venus de toute la France parmi lesquels de nombreux jeunes d'Auvergne. Ils viennent pour témoigner de l'utilité de leur activité en milieu rural, de leur projet professionnel, des raisons de leur satisfaction mais aussi pour faire part de leurs difficultés. De leur côté, les employeurs, c'est-à-dire les communes, les responsables associatifs, diront leurs efforts pour poursuivre le développement de ces activités devenues très souvent indispensables.

Programme de la journée

10 h 30

Ouverture des débats

10 h 45

Nouveaux services nouveaux emplois en milieu rural :
Témoignages de jeunes

11 h 30

Table ronde : l'avenir des emplois jeunes

13 h 00

Signature de la 50 000ème convention portant création d'emplois jeunes entre M. le Préfet de l'Allier et le Président du conseil général de l'Allier.

13 h 15

Déjeuner

14 h 30

Table ronde : La professionnalisation des jeunes et des employeurs

16 h 15

Conclusions

Nouveaux-services, nouveaux emplois

Repères chiffrés

Le MJS au cœur de la dynamique " Emplois jeunes "

La dynamique créée par le dispositif " Nouveaux-services/Emplois jeunes " ne se dément pas. Entre septembre et décembre de l'année 2000, les emplois créés par les associations, les collectivités locales et les établissements publics ont augmenté de 5,5 %. Pour le seul champ " Jeunesse et Sports "(1) l'accroissement est légèrement supérieur avec + 6,5 %.

Ces progressions interviennent sur un fond de forte de décrue du chômage. Cela prouve que des pistes se sont ouvertes, des besoins " émergents " se sont confirmés. C'est dire toute l'importance à accorder à la sortie du système, tant sur le maintien de ces nouvelles activités que sur la professionnalisation des salariés et de leurs employeurs.

En laissant de côté les cas particuliers que sont l'Education nationale, la Justice et la Police (près de 100 000 contrats ont été signés), au 31 décembre 2000, 135 250 emplois ont été créés. A la même date, le MJS en dénombre 51 520, soit 38 % du total.

Rôle prédominant des associations dans la création des nouveaux emplois

Une large majorité des Emplois jeunes du MJS sont dans les associations : 61 % contre 46 % dans l'ensemble (2). Il demeure que plus de 32 % de nos Emplois jeunes sont dans les collectivités locales ; le reste, soit environ 7 %, se trouvant dans les établissements publics tels que les CREPS (centres régionaux d'éducation physique et sportive).

Variété des activités, diversité des projets

Les principales activités développées par le MJS concernent l'animation socioculturelle et sportive, notamment sous forme d'animation dans les activités périscolaires. Près de 50 % des Emplois jeunes correspondent à ces fonctions. L'animation sportive et l'aide au développement local et à la gestion associative représentent respectivement 22 % et 23 % des activités (tableau 1). Au cours de l'année 2000, ce sont les postes d'aide au développement associatif et local qui ont le plus augmenté.

1) Le champ " Jeunesse et Sports " a été défini par l'Instance d'Evaluation du Commissariat général du Plan.

2) Cet ensemble ne comprend pas l'Education nationale, la Justice et la Police.

Tableau 1
Fonctions selon la nature du projet des " Emplois jeunes " du ministère de la Jeunesse et des Sports (1)
Au 31 décembre 2000

Nature des fonctions	Nature des projets							Total	
	Sport	Culture	Famille Santé Solidarité	Education	Environ- nement	Tourisme	Autres	Effectifs	%
Animation, sauf sport	1785	5838	4154	4183	1418	1109	6648	25135	48,8
Animation sportive	9639	222	411	355	143	141	650	11561	22,4
Aide au développement local et à la gestion associative	2414	1780	1790	637	709	1064	3582	11976	23,2
Autres	2848		-	-	-	-	-	2848	5,5
Total	16686	7840	6355	5175	2270	2314	10880	51520	100

Source : fichier Cnasea/Dares. Traitement par la Mission Statistique du ministère de la Jeunesse et des Sports

(1) Le champ "Jeunesse et Sports" a été défini par l'Instance d'Evaluation du Commissariat général au Plan

Difficile à chiffrer, ce qui attire l'attention est la pluri-compétence de ces postes : tel animateur sportif doit tout à la fois faire jouer au foot, accueillir, répondre au téléphone, faire réciter les leçons et développer son activité de manière à éventuellement trouver les financements pour pérenniser le poste. Outre les capacités que cela demande, les systèmes de formation ne sont pas totalement adaptés à la pluri-compétence de ces nouvelles fonctions.

Les projets associés à ces activités concernent non seulement le sport mais aussi la jeunesse et l'éducation populaire, c'est-à-dire le périscolaire. Bon nombre des activités créées voisinent avec la culture (52 %), le tourisme (42 %) et l'éducation (40 %) (tableau 2).

Tableau 2
Les emplois jeunes du champ " Jeunesse et Sports "
au 31 décembre 2000.

Nature du projet	Emplois jeunes		En % du projet
	Champ " Jeunesse et Sport " Instance d'Evaluation du CGP	Nombre total	
Sport	16 686	16 686	100
Culture	7 840	15 070	52
Famille Santé Solidarité	6 355	25 008	25
Education	5 175	12 801	40
Tourisme	2 314	5 489	42
Environnement	2 270	18 753	12
Autres (transport, sécurité, justice, logement de quartier)	10 880	41 443	26
Ensemble	51 520	135 250	38

Source : Fichier Cnasea/Dares. Traitement Mission statistique du MJS

Sur ce dernier point, les combinaisons sport/environnement, sport/tourisme, se révèlent porteuses d'emplois nouveaux dans les zones rurales (1). Dans ce cadre, le développement de la randonnée pédestre est un bon exemple.

Et l'Auvergne ?

Au 31 décembre 2000, l'Auvergne compte 1313 " Emplois jeunes ", dont respectivement 485 dans le Puy de Dôme et 425 dans l'Allier (tableau 3). Bien évidemment les départements très peuplés en ont signé beaucoup plus : par exemple 1993 dans le Nord.

(1) Les 1er et 2 février à Villeneuve de Berg, institutionnels, universitaires, professionnels et employeurs ont échangé sur les réserves d'emplois que recèlent les espaces ruraux et montagnards.

Tableau 3
Les " Emplois jeunes " du champ Jeunesse et Sports (1) en Auvergne
Au 31 décembre 2000

	Nature des fonctions						total	Projet " sport "
	Autre animateur ou éducateur	Animateur sportif	Animateur socio culturel	Animateur de développement local	Aide à la gestion associative	Autres		
Allier	126	106	85	63	38	8	426	25 %
Cantal	35	47	46	26	5	9	168	32 %
Haute Loire	55	63	32	56	25	3	234	31 %
Puy de Dôme	104	70	101	81	71	58	485	34 %
Auvergne	320	286	264	226	139	78	1 313	30 %

Source : fichier Cnasea/Dares. Traitement par la mission Statistique du ministère de la Jeunesse et des Sports

1) Le champ " Jeunesse et Sports " a été défini par l'Instance d'Evaluation du Commissariat Général au Plan.

Pour autant, le nombre de nouveaux services par habitant n'est pas inférieur, tout au contraire : on en compte 0,89 pour 1 000 habitants pour la France entière, 1 pour 1 000 en Auvergne et 1,24 pour 1 000 dans l'Allier (tableau 4).

Tableau 4
Le nombre d'Emplois jeunes pour 1 000 habitants
Au 31 décembre 2000

		Population totale (RP99)	EJ Champ Jeunesse et Sport	Pour 1000 habitants
Allier	03	344 600	426	1,24
Cantal	15	150 600	168	1,12
Haute Loire	43	209 000	234	1,12
Puy de Dôme	63	603 000	485	0,80
Auvergne		1 307 200	1 313	1,00
France entière		60 081 800	51520	0,89

Source : Fichier Cnasea/Dares France entière. Traitement par la mission statistique du MJS

Enjeux et spécificité des nouveaux services en milieu rural

Les " nouveaux services ", agents de développement du territoire

Le milieu rural se caractérise par un habitat dispersé, une démographie peu dynamique et un certain isolement des jeunes.

En raison de ces particularités, le milieu rural est un vivier de nouveaux besoins et la création de postes pourvus par de jeunes salariés en contrat " emplois jeunes " a tout naturellement suivi. Ce dispositif est d'autant plus adapté aux besoins que les jeunes impliqués se retrouvent le plus souvent en situation " d'agent de développement " dont l'action peut avoir un réel impact sur le développement de leur territoire d'intervention.

Ces emplois favorisent le retour dans leur village d'origine, ou à proximité, de jeunes plutôt qualifiés qui avaient dû " s'expatrier " en ville, faute d'emplois correspondant à leur profil.

On a constaté que la multiplication de ces contrats " emplois jeunes " avait une influence sur le développement des territoires ruraux.

Dans ses conditions l'emploi jeune fait partie du paysage associatif, il est un lien entre les différents acteurs de la vie du village comme dans le cas des coordonnateurs de Contrats Educatifs Locaux

Des jeunes salariés disent bénéficier d'avantages certains.

Les jeunes recrutés ne sont pas forcément issus du milieu rural, mais ils souhaitent conserver cet emploi en raison du cadre relationnel qui existe et des avantages particuliers qu'ils trouvent dans le milieu rural comme :

- Les relations de proximité qui s'instaurent avec les usagers.
- Les conditions de travail agréables dues à la présence de la nature, au travail en petites unités.
- La polyvalence des actions et la variété des missions.
- La responsabilité très forte que les jeunes se voient confiée dès le début des fonctions car ils sont souvent les seuls présents dans la structure.
- L'absence fréquente de hiérarchie.
- Les contacts divers et enrichissants avec les habitants

Des activités diversifiées.

Dans le secteur rural, il faut citer :

La valorisation, l'animation et l'entretien du patrimoine,

Le soutien au développement local et économique,

Le développement touristique,

Le développement territorial de la vie associative,

L'entretien et la valorisation des espaces naturels,

La prévention et le traitement des pollutions,

La prévention et la médiation sociale,

Le développement des actions de solidarité,

L'animation sportive et de loisirs,

La médiation culturelle,

Les actions socio-éducatives et le soutien scolaire

La coordination des contrats éducatifs locaux...

Participants à la journée de Vichy

À Vichy, plus de 200 jeunes sont attendus provenant de toute la France. Mais principalement ce sont les départements ruraux qui seront représentés. C'est ainsi que L'Allier naturellement mais aussi le Puy de Dôme, la Nièvre, la Saône et Loire, la Loire, le Cher, la Creuse sont les départements qui ont prévu d'envoyer les plus importantes délégations de jeunes à cette journée de réflexion et de dialogue

Aux côtés des jeunes une cinquantaine d'employeurs vont pouvoir également comparer les solutions apportées aux problèmes rencontrés, témoigner de leurs succès et des raisons qui ont pu entraver concrètement la création de ces nouvelles activités

L'objectif de la journée est de favoriser le plus possible le dialogue, le débat entre les utilisateurs de ce dispositif et de permettre les interventions et les questionnements provenant de la salle à l'adresse des institutions

Si une telle journée est certes destinée à donner la parole aux jeunes, elle doit faciliter aussi les questions de leurs employeurs sur à l'amélioration du dispositif.

Des accords-cadres ont été co-signés par le Ministère de la jeunesse et des sports avec des établissements publics, des partenaires institutionnels, des associations agissant dans le secteur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports.

Les partenaires et les secteurs d'activité concernés présents à Vichy

Les Fédérations françaises de sports,
La Fédération des familles rurales
La Fédération des foyers ruraux
Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducatons Actives
Les Francas
Les Fédérations Léo Lagrange
La Confédération Française des MJC
L'Union française des centres de vacances et de loisirs

La Fédération du scoutisme Français
La Coordination d'association pour le travail volontaire des jeunes
La Ligue Française de l'enseignement et de l'éducation permanente
L'Union nationale des foyers pour jeunes travailleurs
Les organisations professionnelles

L'avenir de ces nouveaux emplois et la professionnalisation des parties en présence

La réussite du programme nouveaux services initiés par le gouvernement est conditionnée par deux enjeux : la professionnalisation et l'avenir des emplois. Ces deux dimensions sont étroitement liées. La qualité de la professionnalisation conditionnera dans une large mesure la pérennisation des services créés.

Deux tables rondes le 9 février permettront de faire le point et de poser les questions nécessaires à la mise en place de ces deux dimensions.

L'avenir des nouveaux services nouveaux emplois

Dans le cadre du programme " Nouveaux services, Emplois jeunes " le premier objectif est la pérennisation des activités du ou des services créés

C'est un objectif mais aussi une démarche, un processus progressif et continu. C'est un élément indissociable du processus de professionnalisation qui vise à faire exister dans la durée, à trouver les moyens de solvabilisation de l'activité créée, au-delà des cinq ans de l'aide de l'Etat.

L'important est que soient trouvés les financements pour que l'activité créée perdure. Il ne faut pas confondre pérennisation de l'activité générant de l'emploi avec la pérennisation de la personne occupant cet emploi.

Compte tenu de la spécificité du milieu rural (habitat dispersé, difficultés de déplacement, etc.) il est important d'aider ces nouveaux employeurs à se regrouper, à s'organiser pour leur permettre de développer leurs activités dans le territoire et se faire reconnaître par les différents acteurs de la pérennisation. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront mobiliser l'ensemble des partenaires pour assurer la solvabilisation des activités nouvellement créées. Cette table ronde permettra à plusieurs jeunes de témoigner sur leurs propres expériences réussies ou posant problèmes afin que la salle, les représentants des employeurs et des administrations puissent réagir.

La professionnalisation

La professionnalisation concerne à la fois le salarié mais aussi l'employeur ou l'entreprise particulièrement dans le cas des nouvelles activités.

La professionnalisation du salarié est, évidemment essentielle. Au terme de ce contrat une question se pose, le jeune a-t-il, il un CV " montrable ", c'est-à-dire, une expérience professionnelle, un savoir faire social, culturel et une formation attestée soit par l'Etat soit par un employeur ?

Le salarié ayant ou pas eu une formation initiale va par l'obtention de cet " emploi-jeune " bénéficier d'une expérience qui à elle seule est un moyen de professionnalisation.

Mais d'autres questions se posent à ce propos qui seront débattues à Vichy

au cours de la table ronde comme :

- Où obtenir les informations sur les formations
 - Où trouver le financement des formations, sur le coût pédagogique, l'hébergement, les transports ?
 - Comment le salarié peut-il négocier avec son employeur pour qu'il puisse suivre une formation adaptée à ses besoins et à ceux de l'emploi qu'il occupe ?
 - Qui remplace le salarié pendant sa formation ?
 - Sur quelles compétences le salarié doit-il se former en priorité ?
- etc.

La professionnalisation de l'employeur. Très souvent les employeurs sont des bénévoles qui n'ont pas l'habitude d'avoir des salariés. Les professionnaliser consiste à les aider à organiser le travail demandé pour faciliter la professionnalisation du jeune salarié. Ceci en créant les conditions d'accueil et d'intégration du salarié, en définissant ses missions en prenant en compte les réglementations et les conventions collectives et enfin en assurant l'encadrement du jeune.

L'employeur doit également construire une démarche, avec son salarié lui permettant de développer ses compétences professionnelles.

Mais l'employeur aussi a besoin de réponses

- Comment peut-il être suffisamment informé en matière de formation professionnelle continue, de plan de formation
- Les employeurs des nouvelles activités semblent insuffisamment formés à la gestion d'entreprise et à la gestion salariale. Comment peuvent-ils se former ?

10 et 11 février le Conseil de la jeunesse

Le conseil de la jeunesse qui réunit ses membres au niveau national tous les deux mois a souhaité approfondir lors de cette rencontre l'analyse des difficultés rencontrées par les jeunes vivants en milieu rural.

La commission de la ruralité et les six autres commissions qui composent le conseil se sont donc attachées à l'analyse de cette thématique.

Depuis leur dernier rendez-vous à Saint-Ouen les 16 & 17 décembre, ils ont multiplié les discussions avec les jeunes des Conseils Départementaux de la jeunesse et les rencontres avec les partenaires institutionnels afin d'être en mesure au cours de ces deux journées de recenser les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes dans les zones rurales et de faire des propositions aux pouvoirs publics pour améliorer la situation.

Programme des journées

SAMEDI 10 FÉVRIER

10 h 30

Accueil et intervention de bienvenue par le Conseil départemental de la Jeunesse de l'Allier en présence de Madame Marie George Buffet, Ministre de la Jeunesse et des Sports

10 h 40

Plénière animée par les membres de la commission " Ruralité " sur les thèmes suivants :

- Transports – mobilité
- Accès aux services publics
- Aménagement du territoire et activité économique
- Vie quotidienne et citoyenneté

13 h 00 : Repas

14 h 30

Plénière sur la sécurité routière, en présence de la Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière

16 h 00

Apport des réflexions des commissions constituées en groupes de travail autour de :

- Les médias et les jeunes en milieu rural
- La participation des jeunes

- Les discriminations
- L'emploi
- Les questions relatives à la santé

18 h 30

Fin des travaux

DIMANCHE 11 FÉVRIER

09 h 30

Compte-rendu du déplacement de la délégation du Conseil de la jeunesse au Forum Jeunesse AfriqueD France du 15 au 16 janvier 2001 à Yaoundé (Cameroun)

9 h 45

La préparation du Festival de la Citoyenneté

10 h 00

Fonctionnement du Conseil

11 h 30

Election du nouveau secrétariat

Quatre axes de travail

La commission Ruralité est née après le renouvellement des conseils le 12 mai 2000 de la volonté des conseils départementaux de la jeunesse de faire entendre leur voix sur un certain nombre de sujets qui n'étaient pas suffisamment traités lors des réunions du Conseil au plan national

Elle a préparé ces journées de Vichy en travaillant sur les spécificités du milieu rural (isolement, difficultés de déplacement pour les jeunes n'ayant pas le permis de conduire, primauté des transports individuels sur les transports collectifs).

Ces particularités font que sur des problèmes qui concernent tous les jeunes (accès à l'emploi à la culture à la formation...) il faut réfléchir à des solutions spécifiques.

Pour approfondir l'étude des obstacles que rencontre la jeunesse du milieu rural quatre groupes de travail se sont constitués qui vont présenter à Vichy quatre thèmes de réflexion.

Les transports : la mobilité des jeunes

Les accidents routiers sont la première cause de mortalité chez les jeunes du milieu rural d'où la nécessité de choisir pour thème le transport, la mobilité et la sécurité routière.

La mobilité des jeunes en milieu rural est fondamentale puisqu'elle est nécessaire pour avoir accès à l'information aux structures administratives et scolaires.

La commission souhaite que soient recensés et développés les transports alternatifs (type co-voiturage) réalisés par des initiatives locales.

Elle demande que l'on permette l'accès au transport public à tous jeunes scolarisables.

Elle a la volonté de faire connaître les outils créés par le ministère sur la sécurité routière.

Elle veut que se développe la réflexion sur l'accès au transport quotidien en zone rurale réflexion qui ne se limite pas à la jeunesse mais qui englobe toute la population.

Enfin elle propose de développer l'opération " Label vie " mise en place et financée directement par le ministère des Transports qui permet aux jeunes de monter des projets sur la sécurité routière. Ce dispositif, pour la commission, n'est pas assez connu ni assez utilisé par les jeunes. Il a permis de réaliser au plan local des expériences qu'il serait bon de généraliser et que la commission souhaite présenter à l'ensemble du Conseil

La venue à Vichy de la Déléguée interministérielle à la sécurité routière sera un des temps forts de ces journées.

L'accès au service public

En milieu rural, les services publics disparaissent de plus en plus souvent. La Commission souhaite entamer le débat sur les enjeux nationaux en termes de désenclavement, sur le choix politique entre la rentabilité ou le maintien des services publics en milieu rural

La commission s'interroge notamment sur l'ambiguïté des fermetures de classes et souhaite réaffirmer la place de l'école comme lieu de vie du rural. Elle voudrait que soit définie la politique d'aménagement du territoire en matière d'éducation, de l'école primaire à l'université.

Elle demande que soit facilité l'accès aux services administratifs comme les Caisses d'Allocation Familiales, les ANPE, les Assedic... soit par l'instauration de transport allant à eux soit en développant la création de " maisons administratives regroupant les différents services "

Elle s'insurge contre la suppression du MOUV'en zone rurale. Cette radio du groupe

Radio France destinée aux jeunes est désormais réservée aux zones urbaines de province. La mission de service public de Radio France devrait pour les membres de la commission permettre que tous les jeunes bénéficient de ce type d'offre.

L'aménagement du territoire

Pour agir sur les questions du milieu rural il faut connaître les mécanismes décisionnels qui régissent ce domaine. Or la plupart des questions relèvent de la politique d'aménagement du territoire. La commission cherche à mieux connaître ces mécanismes pour agir sur les bons

leviers. Il est important pour les membres de la commission d'affirmer la volonté de maintien des jeunes en milieu rural par l'amélioration de leurs conditions de vie et par la création de nouvelles activités. Ils souhaitent que l'on laisse les jeunes contribuer à la mise en place d'un projet territorial cohérent.

La commission veut former et informer les jeunes ruraux sur La loi Voynet et la Loi d'Orientation et d'Aménagement Durable du Territoire qui mettent en valeur les démarches participatives. C'est une volonté d'associer les citoyens au devenir de leur territoire qu'ils souhaitent utiliser.

Dans cet état d'esprit, elle souhaite instaurer une réflexion entre le Conseil de la jeunesse, les organisations et les élus sur une participation plus active des jeunes dans les politiques territoriales

Elle demande que soit favorisée l'installation des jeunes en zone rurale agriculteurs ou pas

Elle propose de valoriser les outils existants sur le soutien à la création d'activité Au niveau national ou régional, elle souligne l'importance de valoriser et de modéliser les expériences innovantes ainsi que d'identifier les évolutions nécessaires dans le fonctionnement associatif pour renforcer sa représentativité et son rôle dans l'animation de la démocratie locale

Vie quotidienne et citoyenneté

L'implication des jeunes ruraux dans la vie publique notamment à travers l'implication dans la vie associative est un des axes de réflexion. Les membres de la commission constatent qu'il est important de faire participer plus activement les jeunes du milieu rural à la vie associative qui est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et de la participation démocratique et aussi un lieu d'action et d'innovation du monde rural.

Parallèlement à cela la commission souhaite mieux faire connaître les jeunes ruraux

La Commission veut mener une étude sur les jeunes ruraux pour souligner leur originalité, qui ils sont...

Elle souhaite développer les échanges entre les jeunes ruraux et les urbains pour limiter les préjugés existants de part et d'autre

Elle désire valoriser les jeunes qui habitent les petites villes en zones rurales car ils oscillent entre une identité urbaine et une identité rurale avec un certain mal aise.

Elle demande que soit menée une étude sur les conduites à risques des jeunes ruraux mettant en évidence les origines et les jeunes concernés

Elle veut développer l'accès à la culture aux loisirs et à l'information en milieu rural

Elle propose de favoriser les projets reliant les bénévoles associatifs et les jeunes en particulier dans le cadre du Fond National de Développement de la Vie Associative

Elle réclame une évaluation du financement des Très Petites Associations.

Elle suggère de favoriser l'accès des mineurs à la vie associative par le développement du dispositif de la " Junior Association " en milieu rural.

L'ensemble des six autres commissions composant le Conseil de la jeunesse ont aussi approfondi chacune dans leurs domaines les difficultés que la ruralité occasionne dans la vie les jeunes. Les problèmes spécifiques des médias en zones rurales, de la santé de l'emploi des discriminations et de la participation des jeunes donneront lieu à des groupes de travail où les membres du Conseil de la jeunesse pourront échanger leurs expériences leurs réflexions et leurs propositions sur ces sujets transversaux.

Les participants

Les participants

Ces journées sur la ruralité seront largement suivies par des représentants des ministères et des associations à vocation rurale.

Sont attendus à Vichy :

La déléguée interministérielle à la sécurité routière

Le président du Comité d'Etude et de liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale

Le président des Foyers Ruraux

Le président du Mouvement des Jeunes Chrétiens

Le président de la Fédération Nationale des Familles rurales

Le président de la Fédération Nationales des maires ruraux

Le président de l'association SOS Villages

Un représentant de la radio LE MOUV

Un représentant du journal La Montagne correspondant de l'ARPEJ, (Association de la Presse Régionale Jeunesse)